

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 18 juin 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 12 juin 2025.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, M. Max TOURVIELHE.

Présent(e)s en visio : M. Philippe BÉCHERAS, Mme Martine CARRIER, M. José ORENES LERMA (Suppléant de M. Patrick FRANCOIS), M. Didier BOULLE (Suppléant de M. Patrick GAUTHIER), M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), Mme Christelle REYNAUD, Mme Bernadette MALARD (Suppléante de Mme Josiane SANCHEZ), M. Patrick SAIGNE, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Antoinette SCHERER.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Max BOUSCHON, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON.

Pouvoirs :

- M. Gérard ROBERTON donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, M. Brice THIEBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, M. Jean-Louis MORIN (visio).

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 35

- o Pour : 35
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

PLAFOND DU MONTANT DES ADHÉSIONS POUR LES COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 120.000
HABITANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

Vu les statuts de la Régie autonome de Numérian du 15 décembre 2023 et notamment son article 19,

Le Président du Syndicat Mixte Numérian a analysé la situation et constate que, pour les collectivités de plus de 120.000 habitants souvent doté d'une direction des services informatiques, les offres de la Régie autonome seront de moins en moins adaptées dans un contexte d'innovation numérique constant.

La cotisation liée au nombre d'habitants devient un frein financier ou juridique qui pourrait entraver le fonctionnement de la centrale d'achats du Syndicat Mixte Numérian.

Le Président propose de prendre une nouvelle disposition de nature à simplifier la relation contractuelle avec les collectivités de taille importante.

Cette mesure à plafonner le montant des adhésions, pour les collectivités de plus de 120.000 habitants à un montant fixé annuellement lors de la délibération de fixation des contributions financières des membres du Syndicat Mixte Numérian.

Pour 2025, la cotisation annuelle d'une collectivité de plus de 120.000 habitants sera fixée à 120.000 euros.

Cette disposition devrait pouvoir lever les freins administratifs, juridiques voire financiers. De plus cela ouvre l'usage de notre centrale d'achats à des prix très compétitifs. Plus largement notre nouvelle modalité permettra à toute les toutes les collectivités de bénéficier des offres afin de répondre à leurs attentes.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le principe d'un plafonnement du montant des adhésions pour les collectivités de plus de 120.000 habitants,
- **FIXE**, pour 2025, ce montant à 120.000 euros,
- **DIT**, que ce montant sera réévalué, sur application de la délibération dédiée à l'indice choisi, chaque début d'année, lors de la fixation des montants de l'adhésion annuelle.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 18 juin 2025,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jérôme Bernard', with a horizontal line extending to the right.

Jérôme BERNARD